



RÈGLEMENT DU CONCOURS COSPLAY GAMERS ASSEMBLY 2026

Article 1 : Généralités

Le présent règlement régit le déroulement du concours Cosplay de la convention Gamers Assembly 2026 organisé par la Ligue des Cosplayers Extraordinaires (LCE).

- La participation au concours est tributaire de l'approbation et du respect sans condition du règlement
- Le concours et l'événement étant ouvert aux spectateurs de tout âge et sensibilité, les costumes et prestations présentés se devront d'être "tout public"
- Les participants se verront remettre un accès à l'événement pour le jour du concours
- La scène accueillant le concours Cosplay disposera d'un accès PMR

Article 2 : Date, heure et lieu du concours

Le concours se déroulera le **Dimanche 5 avril 2026 de 14h à 16h**, sur la grande scène de la Gamers Assembly au parc des expositions de Poitiers :

11 Rue Salvador Allende, 86000 Poitiers

Ces conditions peuvent être modifiées par l'organisation. Dans ce cas, les changements seront communiqués sur le site officiel de la Ligue <https://liguecosplay.fr/> catégorie Animation, sur les réseaux sociaux de l'association et/ou par email aux personnes déjà inscrite au moment du changement.

Article 3 : Thèmes et Catégories

Les participants peuvent participer avec des costumes issus d'Animes, Mangas, Comics/BD, Films, Jeux vidéo, Séries TV, Dessins animés etc.

Il est aussi possible de proposer des costumes issus de créations originales (fan-art) et créations personnelles à condition de pouvoir fournir une image de référence antérieure à la création du costume lui-même.



→ Il s'agit d'un concours solo au Thème libre

Article 4 : Inscription au concours

La participation à ce concours nécessite une inscription effectuée sur le formulaire d'inscription suivant : <https://forms.gle/P4jthEofeWx815FR9>

- **Les inscriptions ouvrent le 4 Février à 20h00 et fermeront le 29 Mars 2026 à 23h00**
- Le nombre d'inscription est limité à 20 participants
- L'organisation se réserve le droit de modifier cette limite ultérieurement si nécessaire pour le bon déroulé du concours
- Le choix des participants si nécessaire se fera sur dossier après délibération de l'organisateur ou d'intervenants externes compétents
- Les participants retenus recevront par mail une confirmation de leur inscription une fois le dossier complet validé

Article 5 : Limitations à l'inscription

- Le participant s'engage à ce qu'au minimum 75% de son costume soit fabriqué par lui-même. Tout costume entièrement acheté est interdit à l'inscription
- Il est possible de participer avec un ancien costume uniquement s'il est présenté dans le cadre d'une prestation différente et à condition que le costume n'ait pas été primé au moment de l'inscription sur un concours national
- Les membres du jury ainsi que les membres de l'organisation du concours cosplay ne sont pas autorisés à participer
- Les personnes mineures (à partir de 16 ans révolu au moment du concours) sont autorisées à se présenter au concours munis d'une autorisation parentale dûment signée par leurs représentants légaux. Une copie des cartes d'identités des représentants légaux et de la personne mineure sont obligatoires pour valider l'inscription. Autorisation parentale à télécharger ici : [Autorisation parentale et droit à l'image](#)

Article 6 : Dossier d'inscription

a) Image de référence

Une ou plusieurs images du personnage interprété doivent être fournies lors de l'inscription. S'il s'agit d'une création originale, joindre l'image ou le dessin qui a servi à la réalisation du costume.

Ces images doivent être de bonne qualité, afin de permettre au jury de juger la ressemblance du costume. Des images de dos, de côtés et de plein-pieds sont un plus. Ces images ne doivent pas être retouchées (couleur ou forme) sous peine de disqualification.



→ Ces images doivent être renommées au format : Pseudo_Nom du personnage

b) Accompagnement Audio/Vidéo

Un accompagnement audio ou vidéo devra être fourni lors de l'inscription au concours. Aucun montage audio/vidéo ne pourra être réalisé sur place. Aucun micro ne sera fourni sur place.

- Fichier audio au format *.mp3 ou fichier vidéo au format *.mp4 (résolution 1080p)
- Ce fichier doit être renommé au format : Pseudo_Nom du personnage
- Le temps de chaque prestation est limité à 1 minute et 30 secondes

L'organisation se réserve le droit de refuser la bande son/vidéo si celle-ci dépasse le temps défini, si elle présente une atteinte morale ou pour tout autre raison jugée en désaccord avec le présent règlement par les organisateurs. Il est conseillé aux participants de se munir d'une copie de leur support média le jour J pour pallier à un éventuel souci technique lors du transfert.

c) Dossier de création (WIP)

Le candidat devra fournir lors de son inscription un dossier présentant les étapes de conception (WIP) via des photos et/ou vidéos de bonne qualité et détaillées.

→ Via un fichier PDF ou un dossier drive renommé au format : Pseudo_Nom du personnage

Article 7 : Décors et accessoires

Les participants sont responsables de la construction et de la résistance de leurs accessoires sur la scène. Les participants doivent veiller à ce que les équipements ne soient pas nocifs ou dangereux pour eux, le public et les staffs.

- Si vous utilisez un décor, pensez bien à le déclarer lors de votre inscription pour qu'il soit accepté le jour J
- Les accessoires sont limités à 1 accessoire transportable par 2 personnes (type décor) de 10kg maximum et 3 accessoires de 5kg maximum transportables chacun par 1 personne
- Les décors sont soumis aux mêmes règles que les costumes : réalisation à la main par les participants, avec des photos du travail en cours de réalisation à joindre au dossier lors de l'inscription.

L'organisation cosplay est la seule à décider si un accessoire correspond ou non au règlement. En cas de doute, contactez la LCE.



Article 8 : Déroulement du Concours

Les participants sont attendus sur le stand de la LCE afin de valider leur inscription et procéder à la vérification des informations, de la bande son/vidéo, des accessoires et décors déclarés et transmettre les documents obligatoires (pour les participants mineurs).

- Les participants devront se présenter sur le stand à leur arrivée pour valider leur inscription. Les horaires seront transmis par email avant l'événement.

Nous demanderons également les modalités du passage : musique une fois installé sur scène ou avant l'entrée et placement des accessoires/décors sur scène. Les participants pourront alors poser leurs questions à l'organisation Cosplay. Les participants absents, à l'heure limite et l'endroit indiqué, seront déclarés forfait.

- Un pré-judging aura lieu avant le concours avec le jury qui sera annoncé sur les réseaux sociaux de la Gamers Assembly en amont de l'évènement. Les horaires seront transmis par email avant l'événement.

Article 9 : Sécurité sur scène

Les participants ne doivent pas pratiquer de pyrotechnie, utiliser des substances salissantes et petits objets pouvant gêner les prestations suivantes (paillettes, confettis, liquide, objet en verre ou cassable etc.), ne pas lancer d'objets dangereux ou lourds hors et sur scène.

Aucune arme réelle ou assimilée ne sera autorisée (rasoirs, couteaux, paintball, airsoft etc.). Seule exception : les reproductions fabriquées par les participants, à la seule condition que ces répliques ne constituent aucun danger pour eux-mêmes et pour autrui.

De ce fait, l'organisation se donne le droit de refuser une arme si elle est jugée dangereuse pour un passage sur scène.

Pour toute question ou doute relatif à la sécurité, n'hésitez pas à contacter la LCE via <https://liguecosplay.fr/contact>

Article 10 : Notation et Critères

Les critères de notation sont les suivants :

Costume

- la ressemblance au personnage
- le choix des matériaux
- la difficulté du costume
- la qualité et la complexité de la réalisation du costume



Prestation

- la qualité de la prestation
- le comportement du personnage (roleplay)
- l'originalité de la prestation
- la compréhension de la prestation

Article 11 : Prix

Les prix suivants seront attribués :

- **Best of all** : Récompense le meilleur participant, costume et prestation confondu
Cashprize : 550€
- **Prix forge** : Récompense le meilleur costume type armure
Cashprize : 250€
- **Prix aiguille** : Récompense le meilleur costume type couture
Cashprize : 250€
- **Prix prestation** : Récompense la meilleur prestation scénique
Cashprize : 250€

Les prix sont fournis par l'association organisatrice de la Gamers Assembly, à savoir FuturoLan. L'organisateur se réserve le droit de modifier ces prix sans préavis.

FuturoLan sera chargée de la délivrance des prix aux gagnants du concours.

L'association LCE sera chargée de transmettre toutes les informations nécessaires à la bonne distribution des prix et ne pourra être tenue pour responsable en cas de litige avec l'organisateur.

- La remise des prix s'effectuera dans la même journée.
Horaires communiqués dès qu'ils auront été validés par les organisateurs de l'événement et du concours.

Article 12 : Responsabilités et Disqualification

- Tout participant ne respectant pas l'un des articles du présent règlement sera automatiquement et immédiatement disqualifié.
- Tout participant se rendant coupable de tricherie, de non-respect des staffs, d'agression verbale, de comportements choquants, de dénigrement du jury/des participants ou de tout autre délit en amont et lors du concours pouvant porter atteinte à l'organisation ou au bon déroulement du concours sera immédiatement disqualifié de façon définitive. Des poursuites pourront être engagées à son encontre si la situation est nécessaire.
- La LCE ne pourra pas être tenue responsable si un cosplayer est victime de dommage corporel provoqué par un tiers ou par une négligence de sa part.



- La LCE ne pourra être tenue responsable de tout vol qui pourrait survenir dans les vestiaires cosplay ou tout autre lieu de la convention.
- Tout participant ne respectant pas les instructions de l'organisation pourra être disqualifié.

Article 13 : Droits à l'image

- En adhérant au présent règlement, les participants autorisent toute exploitation de leur image filmée ou photographiée pendant la convention, dans le cadre de la communication ou promotion du concours et de la convention ou des activités de la Ligue des Cosplayers Extraordinaires.
- Cette autorisation est valable pour une durée de 5 ans.
- De son côté, l'organisation s'engage à ce que les images utilisées soient conformes à la morale et à la loi. Toute image dégradant la personne humaine, concernant la pornographie, la violence ou le harcèlement sont formellement proscrites.

Détails supplémentaires

La Ligue des Cosplayers Extraordinaires contactera par email chaque participant sélectionné au plus tard le 31 Mars 2026 pour lui fournir un récapitulatif des informations importantes à savoir (horaires de pre-judging, procédure de validation d'inscription etc.)

L'ensemble des informations, le formulaire d'inscription et l'autorisation parentale sont accessibles via :

<https://liguecosplay.fr/ga26>

- **Si vous n'avez pas reçu de mail à la date butoir du 31 Mars, merci de prendre contact avec la LCE via <https://liguecosplay.fr/contact>**

Bonne chance à toutes et tous !

